

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 13 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusé : M. LEKUMBERRY Xantxo

A été nommé comme secrétaire de séance : M. IÑARRA François

Date convocation : 09 mai 2025

Date d'affichage : 09 mai 2025

DECISION N° 1 : DEMANDE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE L'ACCES PASTORAL DE HARBERGA, LA REHABILITATION DU CORRAL DE MARTINALDEKO ET LA CREATION D'UNE PISTE PASTORALE JUSQU'A LA BORDE DE MARTINEEA

(Nomenclature : 8.4)

Monsieur le Maire présente le projet concernant la réhabilitation et la sécurisation de la piste d'accès aux estives au Baigura : reprofilage, empierrement, et bétonnage de la piste de Harberga, réhabilitation du corral de Martinaldeko et création d'une piste pastorale jusqu'à l'estive du Baigura.

Monsieur le Maire expose que pour étudier ce projet, une réflexion a été menée avec le service pastoral de Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT tout l'intérêt de pérenniser et renforcer la transhumance sur les estives du Baigura,

CONSIDERANT la nécessité pour ce faire de garantir aux éleveurs des équipements adaptés,

CONSIDERANT le devis prévisionnel de 99 715 € HT,

CHARGE le service pastoral d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara de l'assistance technique au maître d'ouvrage,

DEMANDE l'inscription de ce projet au programme pastoral 2025 au titre de la mesure "Investissements pastoraux",

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et de l'Europe

DECIDE de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :

- Taux de financement : 70%
- Subvention : 69 800.50 euros
- Autofinancement : 29 914.50 euros

DECIDE, sous réserve de l'obtention des subventions et de l'accord du Conseil Municipal, du calendrier des travaux suivant :

Début : Janvier 2026

Fin : Décembre 2028

S'ENGAGE à assurer la part d'autofinancement du projet,

CHARGE le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 13

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 13 mai 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 14/05/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 14/05/2025